

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



Rapport annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service (RPQS) public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2023 présenté conformément à l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.



Restez en contact !



sur notre site internet :
www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
www.facebook.com/montagnesdugiffre/

ANNÉE
2023

Table des matières

PREAMBULE	4
PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
1 LA COLLECTE DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCMG	5
1.1 Territoire desservi	5
1.1.1 Présentation du périmètre	5
1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement	5
1.1.3 Déchets pris en charge par le service	6
1.2 Répartition des compétences	8
1.3 Variation saisonnière	9
1.3.1 Service de collecte des ordures ménagères	9
1.3.2 Déchèterie	9
1.3.3 Le tri sélectif.....	9
1.4 Les effectifs	10
2 LA PREVENTION DES DECHETS	11
2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010	11
2.2 Description des actions d'économie circulaire et indicateurs associés	12
3 LA PRE-COLLECTE ET LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION	13
3.1 Organisation de la collecte en déchèterie	14
3.1.1 Les tonnages	14
3.1.2 Jours et heures d'ouvertures.....	16
3.1.3 Fréquentation de la déchèterie.....	16
3.1.4 Matériel	16
3.2 Organisation de la pré-collecte/collecte des ordures ménagères	17
3.2.1 Pré-collecte et collecte en camion benne	17
3.2.2 Pré-collecte et collecte en camion grue.....	17
3.2.3 Fréquence de collecte.....	18
3.2.4 Matériel roulant de la CCMG.....	19
3.2.5 Autres Equipements.....	19
3.3 Organisation de la pré-collecte/collecte des recyclables secs	20
3.3.1 Pré-collecte.....	20
3.3.2 Collecte en camion grue.....	21
3.3.3 Fréquence de collecte.....	21
3.4 La pré-collecte et la collecte des cartons hors déchèterie	22
3.5 La pré-collecte et la collecte des textiles	22
3.6 Le service entretien	23
3.7 La pré-collecte et la collecte des textiles	23

3.8	Évolution de l'organisation de la collecte.....	24
3.9	Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers (professionnels)	24
4	LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN	25
4.1	Évolution des tonnages	25
4.2	Performance de collecte	27
5	LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION ET BILAN.....	29
6	IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE	29
6.1	Service collecte de la CCMG	29
6.2	En déchèterie	29
6.3	Service pré-collecte de la CCMG.....	30
6.4	Autres engins	30
6.5	Service en délégation	30
PARTIE 2 : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS		31
7	MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS	31
7.1	Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets	31
7.2	Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises	33
8	BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT	34
8.1	Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	34
8.2	Coût aidé du service public et niveau de financement	34
9	STRUCTURE DU COUT.....	35
9.1	Nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)	35
9.2	Nature des produits	36
9.3	Répartition des charges, des produits et du financement	38
10	COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS	39
10.1	Part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé pour chaque flux de déchets)	39
10.2	Couverture des charges par les produits par flux	40
10.3	Coût des différents flux	41
10.4	Répartition des charges par flux et par étape technique	42
11	ÉVOLUTION DES COUTS	43
11.1	Évolution des coûts tous flux confondus.....	43
11.2	Évolution des coûts par flux	44
11.3	Évolution des coûts par flux ramenés à la tonne.....	46

SYNTHESE

PREAMBULE

Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par décret n°2015-1827, impose aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise 2 objectifs :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes dans ce domaine et spécifiques au territoire concerné
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service, afin de favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Le présent rapport a été établi en s'appuyant sur les préconisations formulées par l'ADEME dans son guide traitant du « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

La CCMG est engagée depuis 2019 dans une comptabilité analytique de ses coûts selon le référentiel de l'ADEME : Compta-coût.

Les données liées aux coûts, tonnages et performances de collecte de ce rapport sont extraites des matrices réalisées par la CCMG, contrôlées et validées par l'ADEME, puis partagées dans le référentiel national des coûts liés aux déchets : SINOE <https://www.sinoe.org/>

PARTIE 1 : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 LA COLLECTE DES DECHETS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCMG

1.1 Territoire desservi

1.1.1 Présentation du périmètre



**Communauté de Communes
des Montagnes du Giffre
(CCMG)**

Création au 1^{er} janvier 2006

En 2023 :
8 communes

22 193 habitants
(population DGF)
11 728 habitants
(population INSEE)
351 Km²

1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

La collecte des ordures ménagères s'effectue soit en porte à porte (via des bacs roulants), soit en points de regroupements (via des bacs roulants), soit en Points d'Apport Volontaires (via conteneurs semi-enterrés ou des conteneurs aériens).

L'ensemble des ordures ménagères résiduelles du territoire sont valorisées énergétiquement.

Les matériaux issus du tri sélectif (appelés « recyclables secs ») sont collectés exclusivement en Points d'Apport Volontaires.

La CCMG gère 1 déchèterie intercommunale située 4268 route de Samoëns à Taninges.

2 flux sont collectés hors déchèterie :

- Les cartons bruns ;
- Les textiles.

1.1.3 Déchets pris en charge par le service

		MODE DE COLLECTE		
		Déchèterie	Points d'Apports Volontaires	Collecte en bacs roulants
TYPE DE DECHETS	 ORDURES MÈNAGÈRES		✓	✓
	 PAPIERS / CARTONS		✓	
	 BOUTEILLES PLASTIQUES		✓	
	 VERRES		✓	
	Textile	✓	✓	
	Carton	✓	✓	
	 MÈTAUX	✓		
	 ENCOMBRANTS MOBILIER	✓		
	 DÈCHETS VERTIS	✓		
	 DÈBLAIS / GRAVATS	✓		
	 DÈCHETS DIFFUS SPÈCIFIQUES (DDS) PILES ET ACCUMULATEURS	✓		
	 PNEUMATIQUES	✓		
	 DEEE	✓		
	 BOIS Bois Traité	✓		
	 HUILES DE FRITURES HUILES DE VIDANGE	✓		

Le détail des déchets diffus spécifiques est le suivant :

- Filtre à huile ;
- Acide ;
- Base ;
- Comburant ;
- Liquide de refroidissement ;
- Liquide incinérable ;
- Produit de laboratoire ;
- Peinture / pâteux ;
- Produit phytosanitaire ;
- Batterie ;
- Aérosol ;
- Amiante.

Il faut ajouter les flux suivants :

- Capsule café ;
- Extincteur moins de 2 Kg ;
- Piles ;
- Lampes néon / ampoule ;
- DASRI ;
- Cartouche d'encre ;
- Radiographie.

Depuis 2020, les déchets de venaison issus de la chasse, ainsi que les animaux morts dans un accident de la route, sont collectés en déchèterie. Ils sont stockés dans une chambre froide. Cette filière a fait l'objet d'une convention avec la fédération départementale de chasse, les associations locales, l'ONF et la Région Auvergne Rhône Alpes.

De même, une benne pour le bois traité a été mise en place au début de l'année 2021.

Une benne plâtre et une benne incinérable, ainsi qu'une filière amiante pour les particuliers ont été mises en place fin 2022 dans le cadre du nouveau marché public de gestion des « bas de quais » de la déchèterie.

1.2 Répartition des compétences

La compétence de traitement des ordures ménagères (sous compétence « incinération » et « tri sélectif ») de la CCMG a été déléguée au SYDEVAL qui valorise énergétiquement les ordures ménagères collectées à l'Usine d'Incération des Ordures Ménagères (UIOM) de Marignier.

Indépendamment de cela, la CCMG assure la compétence de collecte des déchets exclusivement sur son territoire. Pour assurer cette compétence, la CCMG assure certaines missions avec ses propres moyens humains et matériels (gestion en régie), et en délègue certaines à des prestataires privés via la passation de marchés publics :

		COMPETENCE	
		Collecte	Traitement
FLUX DE DECHETS	Ordures ménagères résiduelles	CCMG en régie	SYDEVAL
	Recyclables secs	CCMG déléguée à une société privée via marché public	SYDEVAL
	Déchets de déchèteries	CCMG : <ul style="list-style-type: none"> - En régie pour le haut de quai (accueil et orientation des usagers) et pour le tassage des bennes - Déléguée à une société privée via marché public pour le bas de quai (transport des bennes vers centre de tri ou exutoire) 	CCMG : <ul style="list-style-type: none"> - Via contractualisation avec sociétés agréées - Déléguée à une société privée via marché public pour les matériaux non repris par des sociétés agréées
	Carton hors déchèterie	CCMG déléguée à une société privée	CCMG déléguée à une société privée
	Textile	CCMG déléguée à une société agréée	CCMG déléguée à une société agréée

Un vice-président de la CCMG est délégué à la gestion des déchets. Il anime une commission Déchets. Les délibérations sont prises en conseil communautaire.

1.3 Variation saisonnière

En raison du caractère très touristique du territoire et du nombre important de résidences secondaires, les volumes de déchets produits sont soumis à de fortes variations.

Les services de collecte des déchets doivent donc adapter leur activité.

1.3.1 Service de collecte des ordures ménagères

La notion de saison haute et saison basse se définit comme suit sur une année :

Saison basse	Saison haute hiver vacances	Saison haute hiver hors vacances	Saison haute hiver vacances	Saison haute hiver hors vacances	Saison basse	Saison haute estivale
Fin des vacances d'été au début des vacances de Noël	Vacances de Noël	Fin des vacances de Noël au début des vacances de février	Vacances de février	Fin des vacances de février à la fermeture des stations	Dès fermeture des stations au début vacances d'été	Vacances d'été

Les collectes sont assurées les jours fériés.

1.3.2 Déchèterie

La notion de saison haute et saison basse se définit comme suit sur une année :

Saison haute	Saison basse
Du 1 ^{er} mai au 31 octobre	Du 1 ^{er} mai au 30 avril

La déchèterie est fermée les jours fériés

1.3.3 Le tri sélectif

Ce service est soumis aux mêmes variations saisonnières que le service de collecte des ordures ménagères.

1.4 Les effectifs

Les effectifs du service de collecte des ordures ménagères ainsi que de la déchèterie oscillent entre 12 et 14 agents en fonction de la saisonnalité.

La répartition moyenne en équivalents-temps-pleins (ETP) se fait comme suit pour l'année 2023 :

Déchèterie	Entretien	Camion bacs	Camion grue	Entretien camion	Total
5,4	1,9	5,2	0,9	0,6	14,0

4 agents en arrêts de longues durées (maladie ou accident du travail) sont à remplacer.

Sans compter ces agents, le service est composé de 14 ETP en moyenne sur l'année, auquel s'ajoute le responsable du service à temps-plein, et un temps dédié de la direction des services techniques. De même, un agent du pôle administratif est dédié à temps-plein à la facturation de la redevance des ordures ménagères.

Il faut aussi prendre en compte le temps de travail de la direction, la responsable facturation, des agents de l'accueil, de la communication, des ressources humaines. Il faut donc rajouter 2,3 ETP.

Au total, 18,3 ETP sont consacrés au service déchets de la CCMG.

2 LA PREVENTION DES DECHETS

Le saviez-vous ?

La prévention des déchets permet de réduire l'impact environnemental de leur gestion.

Tout déchet évité représente une économie de coût pour le service de gestion des déchets de la collectivité - et donc pour le consommateur-contribuable qui en assure le financement.

DMA = Déchets Ménagers et Assimilés soit l'ensemble des déchets collectés par la collectivité

OMR = Ordures Ménagères Résiduelles soit les déchets collectés en bacs ou en conteneurs aériens ou semi-enterrés hors Collecte Sélective (**CS**) des matériaux recyclables (verre, emballages papier et plastique)

2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

La Loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique Verte fixait pour objectif une réduction de 10% de la production des déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2020.

Récemment la Loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a revu cet objectif via une réduction de 15 % de ces mêmes déchets pour 2030 par rapport à 2010.

L'indice de réduction des déchets par rapport à 2010 vise à se positionner par rapport à ces objectifs nationaux.

Il se calcule en multipliant le tonnage des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020 par 100 (10 444 tonnes hors gravats), puis en divisant par le tonnage des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2010 (9 470 tonnes hors gravats). Le tonnage collecté en 2023 est de 9 960 hors gravats.

	Valeur de l'indice de réduction des déchets
Objectif fixé par la loi 2015-992 (-10% entre 2010 et 2020) :	90
Objectif fixé par la loi 2020-105 (-15% entre 2010 et 2030) :	85
Résultat de la CCMG entre 2010 et 2020 :	110
Résultat de la CCMG entre 2010 et 2022	111
Résultat de la CCMG entre 2010 et 2023	105

Malgré une baisse, depuis 2010, de production des ordures ménagères résiduelles de 33 %, les autres éléments constitutifs des déchets ménagers et assimilés (Tri sélectif et déchèterie) sont en hausse, surtout au niveau de la déchèterie avec une augmentation de plus de 122 % :

	2010	2023
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	334 kg/hab.	198 kg/hab.
Recyclables secs hors verre	20 kg/hab.	26 kg/hab.
Verre	40 kg/hab.	48 kg/hab.
Déchèterie (hors gravats)	88 kg/hab.	168 kg/hab.
Carton hors déchèterie	0 kg/hab.	6 kg/hab.
Textile	0 kg/hab.	2 kg/hab.
TOTAL Déchets ménagers et assimilés (DMA)	482 kg/hab.	448 kg/hab.

Population DGF

2.2 Description des actions d'économie circulaire et indicateurs associés

DEVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE en lien avec le SYDEVAL.



Le saviez-vous ?

25% de votre poubelle peuvent être utilisés pour fabriquer du compost. Chez vous, vous pouvez utiliser ce procédé pour limiter le recours à l'incinération et à la déchèterie. Cette pratique permet d'obtenir un compost naturel, à utiliser dans votre jardin et aussi de réduire le poids de votre poubelle ou de limiter les transports de vos déchets en déchèterie. Et ça, c'est bon pour l'environnement !

Depuis 2009, **1 312 composteurs individuels** ont été installés sur le territoire de la CCMG, dont **59** en 2023.

AUTOCOLLANTS STOP-PUB sur boîtes aux lettres.
Distribués gratuitement en accueil de la CCMG et des mairies.



3 LA PRE-COLLECTE ET LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

- PRE-COLLECTE



Le **respect des consignes de tri** par le consommateur fait partie intégrante de la phase de pré collecte, sur le territoire de la CCMG.

- COLLECTE



3.1 Organisation de la collecte en déchèterie

La collecte en déchèterie se fait en apport volontaire. Par convention il n'existe pas de pré-collecte en déchèterie.

3.1.1 Les tonnages

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Tonnages collectés en 2023
Amiante	1 de 1 000 kg	Palette	1,549
Batteries	1 de 660 litres	Caisse palette	8,959
Bois	2 de 35 m ³	Benne	880,520
Bois traité	1 de 35 m ³	Benne	76,900
Cartons	2 de 35 m ³	Benne	223,220
Ampoules / néons	1 de 660 litres	Caisse palette	1,515
Piles	1 de 220 litres	Fût	1,530
Cartouches d'encre	1 de 660 litres	Caisse palette	0,363
Gravats	1 de 20 m ³	Benne	683,560
Plâtre	1 de 20 m ³	Benne	102,860
Incinérables	1 de 20 m ³	Benne	249,380

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Tonnages collectés en 2023
Déchets verts	2 de 35 m ³	Benne	563,980
Gros électroménager	2 de 30 m ³	Benne	128,34
Petits électroménager	6 de 2 m ³	Rack en bois et plastique	61,150
Encombrants	2 de 35 m ³	Benne	758,680
Huiles végétales	10 de 20 l	Bidon	3,257
Huiles minérales	1 de 1 500 l	Cuve	7,200
Ferraille	1 de 35 m ³	Benne	291,700
Mobilier	1 de 35 m ³	Benne	400,840
Pneus	1 de 40 m ³	Benne	46,200
Déchets de venaison	3 de 1000 l	Bacs dans une Chambre froide	7,055
Capsules café	1 de 660 litres	Caisse palette	1,164
DASRI	6 de 50 l	Fût plastique	0,120
Petits Extincteurs moins de 2 kg	1 de 660 litres	Caisse palette	0,100
Autres DMS	Local	Caisse palette Caisse croco	25,679
TOTAL			4 525,821
TOTAL (hors gravats et plâtre)			3 739,401

3.1.2 Jours et heures d'ouvertures

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Haute Saison	8h - 12h	8h	Fermée				
	14h00 - 18h	17h					
Basse Saison	8h30 - 12h	Fermée					
	14h00 - 17h						

Haute saison : Du 1^{er} avril au 31 octobre

Basse saison : Du 1^{er} novembre au 31 mars

La déchèterie est fermée les jours fériés.

3.1.3 Fréquentation de la déchèterie

L'accès en déchèterie s'effectue uniquement sur présentation du PASS'DECHETS à solliciter auprès de la CCMG.

Le contrôle d'accès est en place depuis mai 2021.

Les données pour 2023 sont :

CATEGORIE	Nombre de passages	Proportion
COLLECTIVITES	889	2 %
PARTICULIERS	40254	86 %
PROFESSIONNELS	5794	12 %
Total général	46937	100

La fréquentation était de 47 227 passages en 2022.

3.1.4 Matériel

Pour la gestion de la déchèterie, la CCMG s'appuie sur les engins et outils suivants :

- Une tractopelle ;
- Une tasseuse de type packmat ;
- Une balayeuse à main ;
- Un souffleur ;
- Une fraise à neige ;
- Une débrousailluse ;
- Une cuve à GNR de 1 500 litres.

La tractopelle a été renouvelée fin 2023.

3.2 Organisation de la pré-collecte/collecte des ordures ménagères

Il existe 2 types de collecte sur le territoire : la collecte en camion benne des bacs roulants et la collecte en camion grue des conteneurs semi-enterrés ou aériens.

3.2.1 Pré-collecte et collecte en camion benne

Cette collecte concerne les bacs roulants. Il existe 2 types de bacs sur le territoire : des bacs publics et des bacs privés.

	Nombre de contenants disponibles fin 2023	Type de contenant	Ratio du nombre d'habitants par contenant	Tonnages collectés en 2023	Kg/habitant collectés en 2023	Volume moyen des bacs en litre	Volume total bacs en m ³
	1 193	Bacs roulants privés	9,58	2 448	196,7	372	492
	389	Bacs roulants publics	3,12			740	288

122 bacs ont été supprimés en 2023.

Les bacs privés sont collectés en porte à porte tandis que les bacs publics sont collectés en points d'apport volontaire.

L'achat et la maintenance des bacs privés est à la charge des particuliers.

3.2.2 Pré-collecte et collecte en camion grue

Cette collecte concerne les conteneurs semi-enterrés (CSE) et les conteneurs aériens dédiés.

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Ratio du nombre d'habitants (population INSEE) par contenant	Tonnages collectés en 2023	Kg/habitant collectés en 2023	Volume moyen en m ³	Volume total en m ³
	149	Conteneurs semi-enterrés et aériens	1 pour 84 habitants	1 950	157	5	743

La CCMG a repris en régie la collecte en camion grue sur son territoire à partir d'octobre 2021.

Les principaux travaux de mise en place de CSE en 2023 sont : L'Etelley à Samoëns et le nouveau rond-point du lac Bleu à Morillon.

Les quantités collectées au niveau des stations.

Mois	Sommand	Les Esserts	Les Saix	Sixt Fer à Cheval	Ppraz de Lys	Total général
1	3,3	14,1	26,0	19,2	28,1	90,7
2	8,1	23,9	34,1	19,8	41,7	127,6
3	3,9	14,8	32,7	16,9	25,8	94,1
4	1,4	3,3	13,3	15,6	8,0	41,6
5	1,8	2,0	2,2	18,5	3,7	28,2
6	1,2		8,6	21,2	5,5	36,5
7	5,6	11,3	21,6	21,8	19,2	79,4
8	7,7	15,3	25,3	24,0	36,1	108,5
9	1,3	1,5	10,5	16,7	5,3	35,2
10	2,4	1,8		16,0	7,8	28,0
11	1,4	3,2	1,3	14,2	4,7	24,9
12	3,5	5,5	8,5	16,5	15,2	49,2
Total général	41,6	96,6	184,0	220,5	201,2	743,9

3.2.3 Fréquence de collecte

Il faut distinguer les fréquences en fonction des saisons, du type de conteneur et du flux collecté.

Il existe 3 calendriers de collecte suivant la période de l'année :

- Saison haute hivernale : des vacances de Noël à la fermeture des stations mi-avril ;
- Saison haute estivale : pendant les vacances scolaires de juillet et d'août ;
- Saison basse : le reste de l'année.

Il existe plusieurs types de conteneurs :

- Bac à roulette privé : collecté en camion benne ;
- Bac à roulette public : collecté en camion benne ;
- Conteneur semi-enterré ou aérien : collecté en camion grue.

- **Pour la collecte en camion benne les fréquences sont les suivantes :**

Bacs privés			Bacs publics		
	Fréquence	% population desservie		Fréquence	% population desservie
Basse saison	C1	68%	Basse saison	C1	16%
	C2	32%		C2	76%
				C3	8%
Eté	C1	9%	Eté	C2	66%
	C2	62%		C3	22%
	C3	25%		C4	8%

	C6	4%		C6	4%
Hiver					
	C1	30%	Hiver	C2	66%
	C2	41%		C3	22%
	C3	25%		C4	8%
	C6	4%		C6	4%

Il est à noter que la fréquence de collecte reste inchangée depuis 2018, mais le nombre de collectes par semaine a évolué en raison de l'évolution des tonnages collectés et des temps de collecte. L'évolution du nombre de collectes par semaine depuis 2020 se fait comme suit :

Saison	Avant juin 2020	De juin 2020 à décembre 2021	A partir de décembre 2021
Basse saison	9	7	5
Saison estivale	14	11	9
Saison hivernale hors vacances	15	13	10
Saison hivernale vacances	16	14	9

- **Pour la collecte en camion grue les fréquences sont les suivantes :**

Le nombre de tournées en fonction des saisons est le suivant :

Saison	2023
Basse saison	3
Saison estivale	4
Saison hivernale hors vacances	4
Saison hivernale vacances	5

3.2.4 Matériel roulant de la CCMG

La collecte en régie des bacs se fait à l'aide de 3 camions :

- Un camion 26 tonnes Renault équipé d'une benne Semat datant de 2018 ;
- Un camion 19 tonnes Renault équipé d'une benne Semat datant de 2015 ;
- Un camion 26 tonnes Man équipé d'une benne Faun datant de 2019.

La collecte en régie des bacs se fait à l'aide de 1 camion :

- Un camion 26 tonnes Renault équipé d'une benne Semat datant de 2022 avec grue Hiab.

3.2.5 Autres Equipements

- Karsher à eau chaude ;
- Aire de lavage en déchèterie ;
- Hangar pour les camions sur le site de la déchèterie.

3.3 Organisation de la pré-collecte/collecte des recyclables secs

3.3.1 Pré-collecte

Le tri des recyclables secs passe par 2 conteneurs de couleurs différentes :

- Jaune : emballages plastiques et papiers



Depuis le 1^{er} Janvier 2023 :

- Mise en place de la simplification des consignes de tri : la collecte se fait en multimatériaux. Les emballages et les papiers sont mélangés dans les mêmes conteneurs jaunes. Les conteneurs bleus ont donc disparus.
- Mise en place de l'extension des consignes de tri : tous types d'emballages plastiques sont désormais acceptés.

- Vert : Verres



Sur le territoire de la CCMG la collecte des recyclables secs se fait exclusivement en apport volontaire dans des conteneurs, prévus à cet effet, soit semi-enterrés soit aériens.

La typologie des conteneurs destinés au tri est la suivante :

	Nombre de contenants disponibles	Type de contenant	Ratio du nombre d'habitants (population INSEE) par contenant	Tonnages collectés en 2023	Kg/habitant collectés en 2023	Volume moyen en m ³	Volume total en m ³
Emballages et papiers	149	Conteneurs semi-enterrés et aériens	1 pour 83,5 habitants	580	46,6	5	739
Verre	90	Conteneurs semi-enterrés et aériens	1 pour 138 habitants	1 065	85,5	4	361

3.3.2 Collecte en camion grue

La collecte se fait en camion grue par un prestataire.

3.3.3 Fréquence de collecte

Ces collectes se faisant par des prestataires, il est difficile d'établir des fréquences précises. Elles varient forcément en fonction des saisons.

3.4 La pré-collecte et la collecte des cartons hors déchèterie

Cette collecte se fait en point d'apport volontaire.

Il existe 7 points d'apport volontaire équipés de bennes bateau fermées de 9 m³ et d'un compacteur.

La collecte est assurée par un prestataire.

Les lieux et les tonnages pour l'année 2023 sont les suivants :

Commune	Lieu	Conteneur	Nombre	Tonnage
TANINGES	Parking de l'Hotel	Benne de 9 m ³	2	21,28
MIEUSSY	Sommand-Remontées mécaniques	Benne de 9 m ³	1	6,3
MIEUSSY	Sommand-Roche Pallud	Benne de 9 m ³	1	
MORILLON	Les Esserts	Benne de 9 m ³	1	7,24
SAMOENS	Les Saix	Benne de 9 m ³	1	7,16
SIXT FER A CHEVAL	Espace Jeux	Benne de 9 m ³	1	13,12
SAMOENS	Services techniques	Compacteur	1	72,58
	TOTAL		8	127,68

Il est à noter que seules les bennes du Praz de Lys, de Sixt et le compacteur de Samoëns sont installées à l'année. Pour les autres sites, les bennes ne sont présentes que pendant la saison hivernale.

3.5 La pré-collecte et la collecte des textiles

Cette collecte se fait en point d'apport volontaire.

Il existe 8 points d'apport volontaire équipés de bornes.

Les lieux et les tonnages pour l'année 2023 sont les suivants :

Lieu	Conteneur	Nombre	Tonnage
Mieussy-Salle des fêtes	Bornes	2	7,325
Taninges-Thézières	Bornes	2	11,825
Taninges-déchèterie	Bornes	2	8,660
Chatillon-Salle Béatrix	Borne	1	4,230
Morillon-Caton	Borne	1	4,350
Samoëns-Carrefour	Bornes	2	9,640
Samoëns-centre	Borne	1	5,175
TOTAL		11	50,225

3.6 Le service entretien

Bien que le règlement de collecte indique que l'entretien des sites est de la responsabilité des communes, la CCMG organise un service d'entretien qui assure la propreté et la maintenance des sites de points d'apport volontaire ainsi que la gestion des espaces verts du site de la déchèterie.

Ce service est doté de deux véhicules (master fourgon datant de 2015 et master plateau arrivé en 2021) ainsi que de tout l'outillage nécessaire (souffleur, pince à déchet, balai, pelle, visserie).

La CCMG investit chaque année dans des pièces de rechange pour les conteneurs.

3.7 La pré-collecte et la collecte des textiles

La CCMG a mis en place pour l'hiver 2024/2025 des points d'apport volontaire destinés à la collecte des sapins de Noël. Un point a été installé sur chaque commune. Le bilan de cette campagne est le suivant :

Commune	Nombre de sapins
CHATILLON	32
LA RIVIERE	20
MIEUSSY	55
MORILLON	22
SAMOENS	55
SIXT	39
TANINGES	48
VERCHAIX	79
Total général	350

Cette opération sera renouvelée l'hiver prochain.

3.8 Évolution de l'organisation de la collecte



La CCMG s'est inscrite depuis 2013 dans un programme de déploiement de conteneurs semi-enterrés ou aériens d'ordures ménagères. L'objectif est de basculer la majorité du territoire en apport volontaire (plutôt qu'en porte à porte) pour la collecte des ordures ménagères résiduelles. Ceci doit permettre d'optimiser les ressources du service pour améliorer sa qualité.

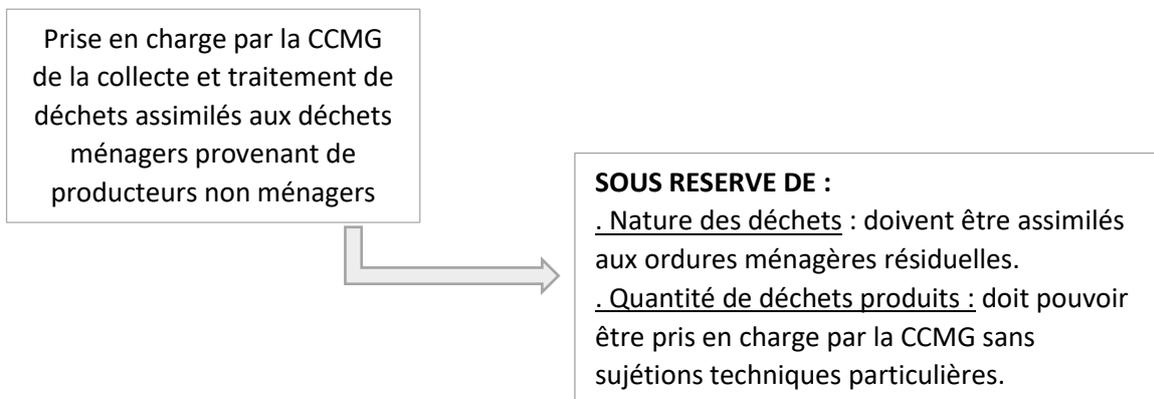
Toutefois, l'opportunité de maintenir ce programme de conteneurs dans les secteurs les plus urbanisées du territoire reste en réflexion.

Travaux d'installation d'un conteneur semi-enterré

Les principaux travaux de mise en place de CSE en 2023 sont : L'Ételley à Samoëns (6 conteneurs) et le nouveau rond-point du lac Bleu à Morillon (4 conteneurs).

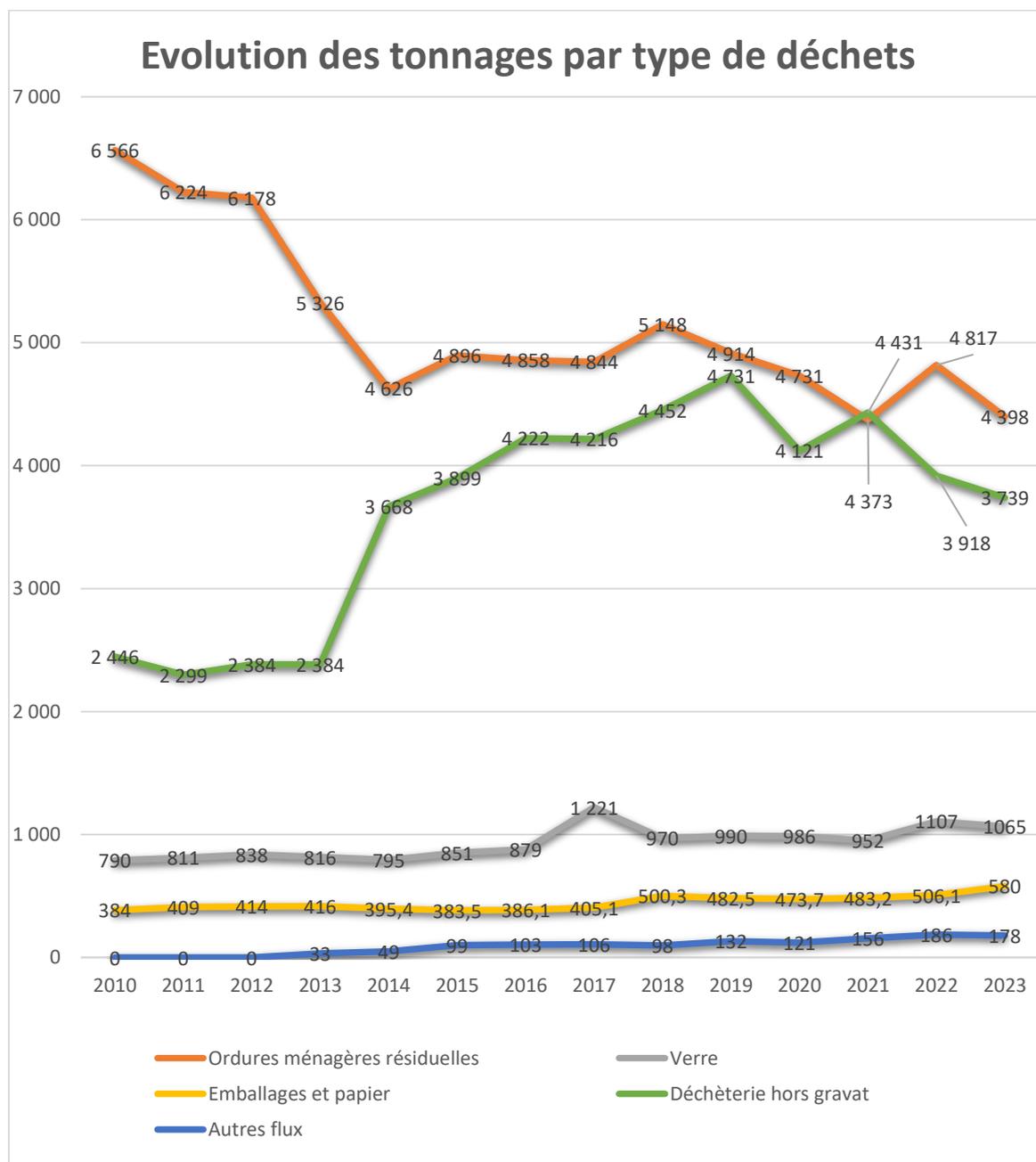
La CCMG a fait le choix de reprendre en régie la collecte en grue pour les ordures ménagères. Ce changement est intervenu en octobre 2021.

3.9 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers (professionnels)



4 LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

4.1 Évolution des tonnages



La baisse des tonnages hors gravât en déchèterie se confirme en 2023.

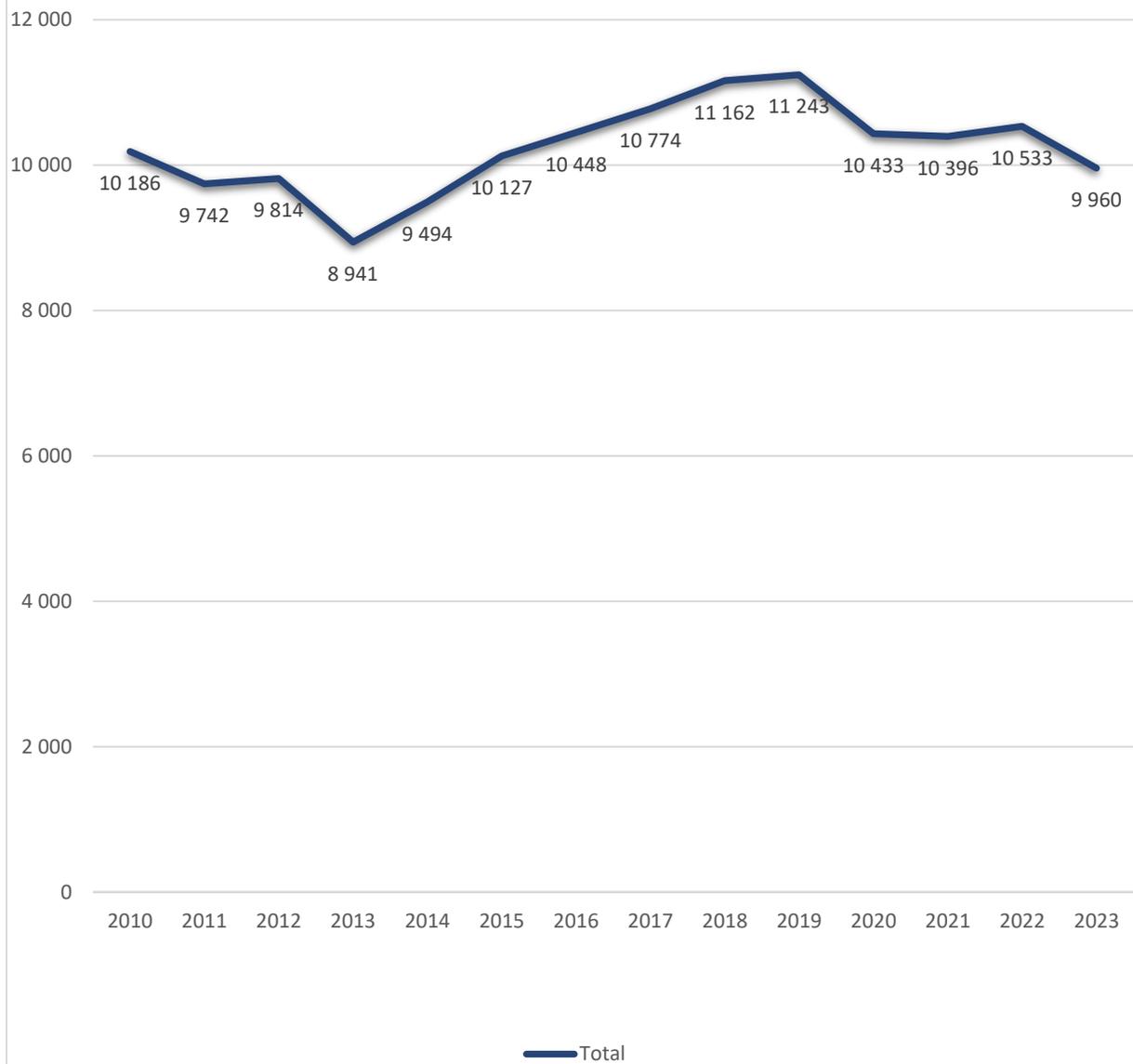
Après une hausse importante des tonnages d'ordures ménagères en 2022, la tendance repart à la baisse.

L'extension des consignes de tri apparue en 2023 se traduit par une hausse du tonnage tri hors verre de 14,6 % entre 2022 et 2023.

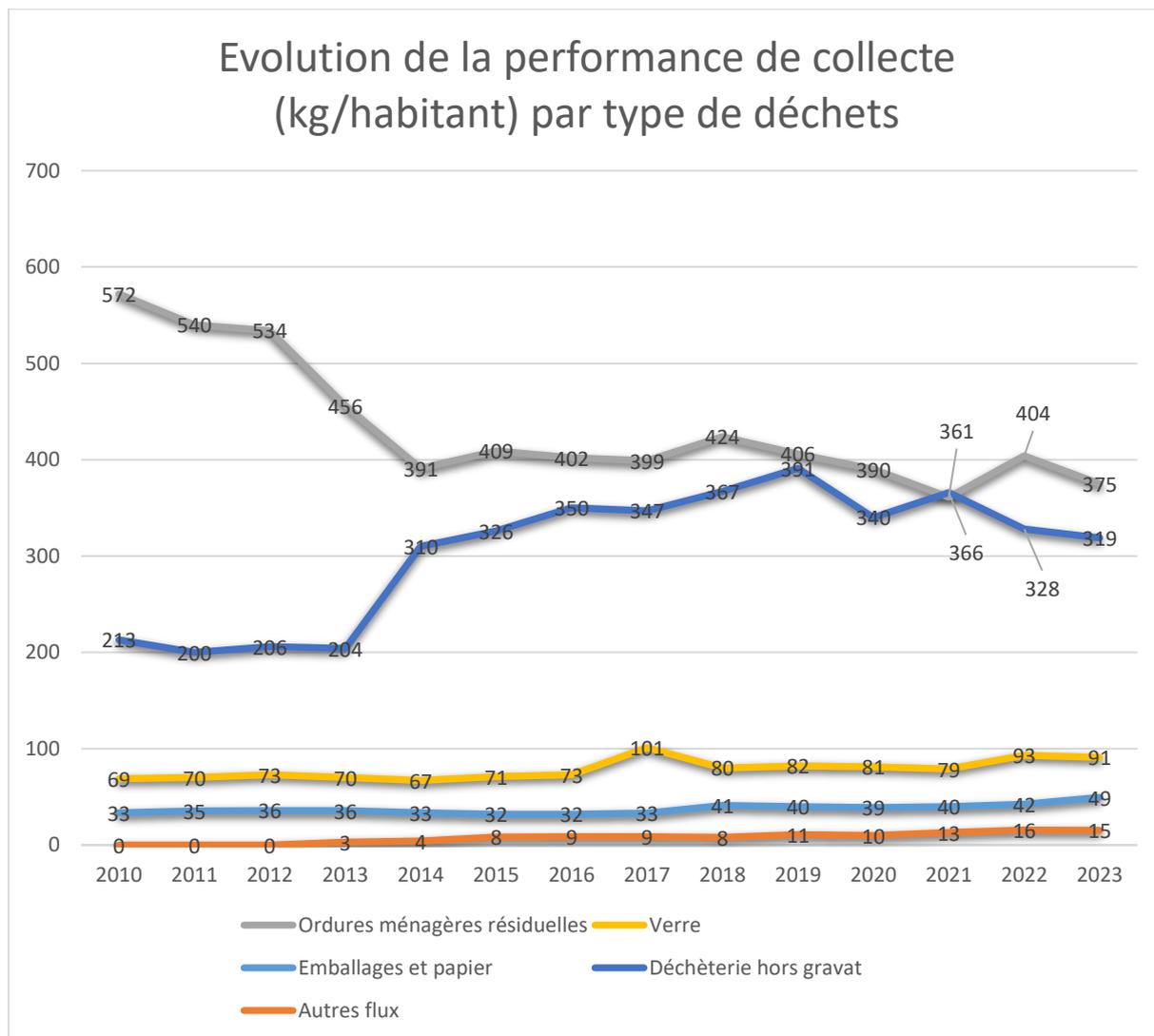
Pour rappel le tonnage des OMR se répartit comme suit :

- 2 448 tonnes pour la collecte en bacs ;
- 1 950 tonnes pour la collecte en grue.

Evolution des tonnages des déchets ménagers et assimilés (total des 5 types de déchets ci dessus)



4.2 Performance de collecte



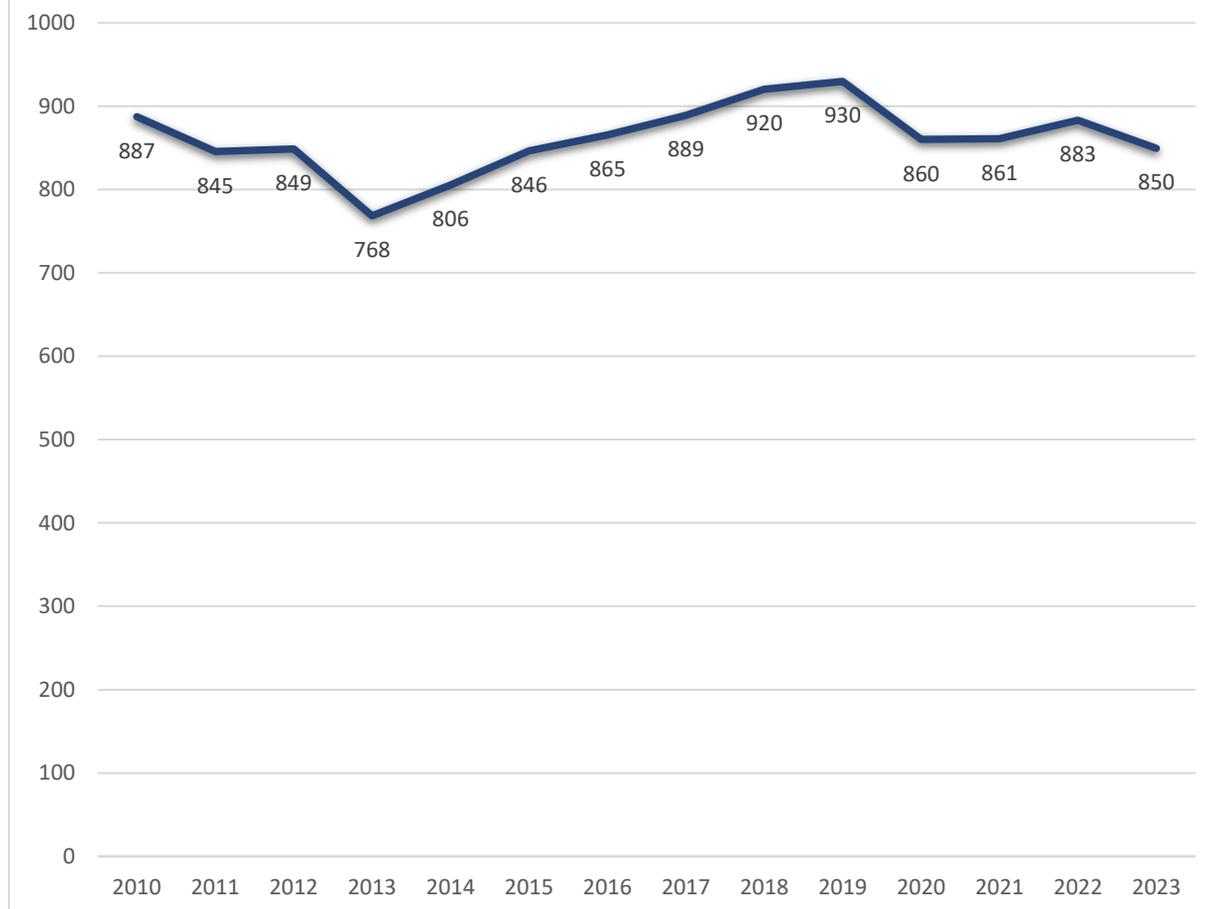
L'extension des consignes de tri apparue en 2023 se traduit par une hausse de 7 kg/habitant entre 2022 et 2023. L'étude menée avant le passage à l'extension des consignes de tri prévoyait une augmentation du tonnage du tri hors verre comprise entre 4 et 18 kg/habitant.

Pour les ordures ménagères la baisse est encore plus importante entre 2022 et 2023, soit 29 kg/habitant.

Pour la collecte des OMR la répartition est la suivante :

- 209 kg/habitant pour la collecte en bacs ;
- 166 kg/habitant pour la collecte en grue.

Evolution de la performance de collecte (kg/habitant) des déchets ménagers assimilés (total des 5 types de déchets ci dessus)



Cf chapitre 7-1 afin de disposer d'un comparatif avec les niveaux de performance national / régional / départemental.

5 LE TRAITEMENT DES DECHETS : ORGANISATION ET BILAN

La CCMG ayant délégué la compétence de traitement des déchets au SYDEVAL, l'ensemble des données liées au traitement des déchets sur le territoire sont détaillés dans leur Rapport sur le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers Assimilés. : <https://www.sydeval.fr/#dechets>

6 IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

La consommation de carburant des véhicules et des engins pour l'année 2023 ainsi que les kilomètres parcourus se répartissent comme suit :

6.1 Service collecte de la CCMG

Le bilan des kilomètres et de la consommation des camions bennes de la CCMG est le suivant :

2023	DT-703-HT		EV-133-BM		FD -772-AF		GRUE CCMG		TOTALX		PU	COUT GLO
	KM	LITRES	KM	LITRES	KM	LITRES	KM	LITRES	KM	LITRES		
JANVIER	873	523,62	1 702	1 091,89	1 370,00	718,51	2 706,00	1 558,97	6 651	3 892,99	1,998	7 739,26 €
FEVRIER	667	322,01	1 348	1 074,84	1 741,00	1 364,22	2 822,00	1 459,43	6 578	4 220,50	1,999	8 436,78 €
MARS	496	254,92	1 612	875,03	1 674,00	659,60	2 421,00	1 584,57	6 203	3 374,12	2,003	6 744,88 €
AVRIL	238		710	430,08	1 642,00	771,47	1 711,00	763,19	4 301	1 964,74	2,002	3 927,52 €
MAI	214	155,00	748	411,88	1 460,00	885,03	1 520,00	890,12	3 942	2 342,03	1,891	4 386,39 €
JUIN	294	254,62	422	248,47	1 659,00	950,72	1 561,00	898,60	3 936	2 352,41	1,808	4 231,99 €
JUILLET	528	238,54	1 562	921,32	1 662,00	758,01	2 164,00	1 291,05	5 916	3 208,92	1,812	5 790,42 €
AOUT	260	108,84	1 630	998,11	1 749,00	1 012,03	2 081,00	1 285,35	5 720	3 404,33	1,924	6 554,19 €
SEPTEMBRE	123	99,90	1 271	647,06	792,00	372,90	1 546,00	1 089,20	3 732	2 209,06	1,982	4 362,61 €
OCTOBRE	248	112,01	1 348	890,41	768,00	512,01	1 581,00	906,11	3 945	2 420,54	1,999	4 838,65 €
NOVEMBRE	148	91,00	616	370,98	1 367,00	697,35	1 578,00	1 020,20	3 709	2 179,53	1,958	4 247,79 €
DECEMBRE	87		1 621	925,78	603,00	369,04	1 935,00	944,00	4 246	2 238,82	1,899	4 251,52 €
TOTAUX 2023	4 176	2 160,46	14 590	8 885,85	16 487	9 070,89	23 626	13 690,79	58 879	33 807,99	1,939	65 512,00 €
TOTAUX 2022	2 808	1 403,69	13 423	7 727,90	20 855,00	11 495,30	24 692,00	15 656,73	61 778	36 283,62	2,03	73 180,51 €
DIFFERENCE	1 368	756,77	1 167	1 157,95	-4 368,00	-2 424,41	-1 066,00	-1 965,94	-2 899	-2 475,63	-0,09	-7 668,51
	48,72%	53,91%	8,69%	14,98%	-20,94%	-21,09%	-4,32%	-12,56%	-4,69%	-6,82%	-4,26%	-10,48%

La totalité des kilomètres parcourus est de 58 879, pour une consommation globale en carburant de 33 807 litres. Le nombre de kilomètres parcourus est en baisse de 4,7 % par rapport à 2022. La consommation a baissé, sur la même période, de 6,8 %.

6.2 En déchèterie

Pour le tassage des bennes les agents utilisent une tractopelle et une tasseuse type packmat. Pour l'année 2023, la consommation de ces deux engins représente 2 222 litres de GNR (1 826 litres en 2022).

6.3 Service pré-collecte de la CCMG

Les 2 véhicules consacrés au service d'entretien ont parcouru 20 201 km en 2023 (21 300 km en 2022).

La consommation de carburant a été de 2 315 litres en 2023 (2 500 litres en 2022).

6.4 Autres engins

En 2023, le Karsher haute pression servant au nettoyage des véhicules a consommé 409 litres de GNR (26 litres en 2022).

Il faut aussi rajouter les petits appareils tels que les souffleurs, les tondeuses et les débroussailleurs qui ont consommé 319 litres de carburant (205 litres en 2022).

6.5 Service en délégation

Absence de données pour le prestataire du tri sélectif.

PARTIE 2 : LES INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

7 MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

7.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

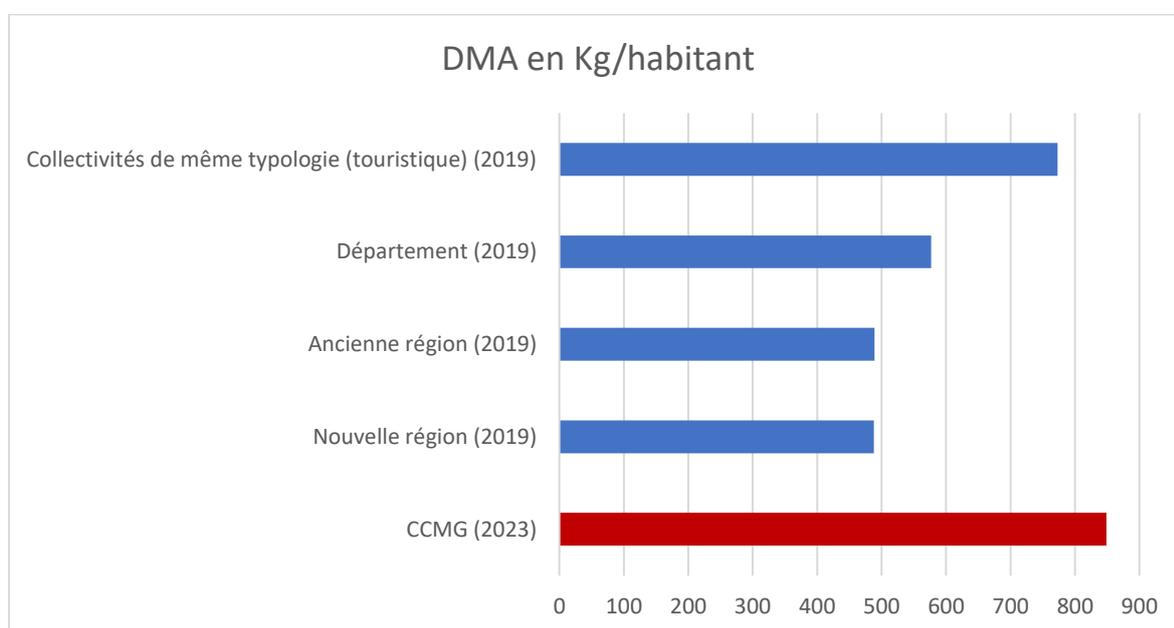
ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS – RESTITUTION

Année 2023	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Emballages et Papiers	Emballages	Déchèteries	CARTONS Hors déchèterie	Textile
Fréquence	C1 à C6	-	-	-	1 déchèterie Régie Société privée Sous contrat CCMG	C1 à C2	C0,5 à C1
Collecte et contenants	1 582 bacs en régie 149 CAV En régie	AV 90 CAV Société privée sous contrat CCMG	AV 73 CAV Société privée sous contrat CCMG	AV 149 CAV Société privée sous contrat CCMG		10 CAV Société privée sous contrat CCMG	11 CAV Société privée sous contrat CCMG
Transport	Régie	Société privée sous contrat CCMG	Société privée sous contrat CCMG	Société privée sous contrat CCMG	Société privée sous contrat CCMG	Société privée sous contrat CCMG	Société privée sous contrat CCMG
Traitement	Incinération gérée par le syndicat de traitement	Géré par le syndicat de traitement	Géré par le syndicat de traitement	Géré par le syndicat de traitement	Géré par sociétés privés sous contrat CCMG	Géré par société privée sous contrat CCMG	Géré par société privée sous contrat CCMG

POPULATION DESSERVIE ET QUANTITES DE DECHETS COLLECTES PAR LA COLLECTIVITE - RESTITUTION

Année 2023	TOUS FLUX (Déchets ménagers assimilés)	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchèteries (hors gravats)	CARTONS Hors déchèterie	Textile
Population desservie	11 728	11 728	11 728	11 728	11 728	11 728	11 728
Tonnage	9 960	4 398	1 065	580	3 739	128	50
Kg/hab. CCMG	849	375	91	49	386	11	4
Kg/hab. Données nationales (2021)	525	249	40	52	201	-	-
Kg/hab. Données zones touristiques (2021)	758	315	59	58	230,5	-	-
Ecart / ratio national	62%	51%	128%	-6%	92%	-	-
Ecart / ratio zones touristiques	12%	19%	54%	-16%	67%		

Autres données de performance de collecte :				
	TOUS FLUX (Déchets ménagers assimilés)	Ordures Ménagères Résiduelles	Recyclables secs	Déchèteries (hors gravats)
Kg/hab. Nouvelle région (2019)	488	226	84	176
Kg/hab. Ancienne région (2019)	489	271	91	213
Kg/hab. Département (2019)	577	280	90	207
Kg/hab. Collectivités de même typologie (touristique) (2019)	768	332,5	109,5	253



La CCMG présente une performance globale de production de Déchets Ménagers Assimilés bien supérieure à celle nationale, régionale, et encore un peu supérieure à celle de collectivités de même typologie.

Des écarts notables apparaissent sur 2 flux :

- Les **déchets issus du tri sélectif** : la collecte exclusivement en apport volontaire pouvant induire un moindre effort de l'utilisateur dans le geste de tri, cet élément pourrait expliquer l'écart entre la performance de collecte de la CCMG et la performance nationale pour le tri hors verre.
- Les **déchets issus des déchèteries** : le taux d'équipement en déchèterie de la CCMG est nettement supérieur à la moyenne nationale (11 728 hab./ déchèterie pour la CCMG, 14 474 hab./ déchèterie en moyenne nationale). Ceci peut expliquer une performance de collecte de la CCMG plus élevée par rapport à celle nationale.

La CCMG reste difficile à comparer en raison de sa forte variation de population entre la saison haute et la saison. Il faudrait plus se baser sur la population DGF pour réduire les écarts avec les ratios nationaux.

7.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Entreprise	Nature prestation		Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel 2023 des prestations en k€TTC
TRIGENIUM	Collecte des matériaux du Tri sélectif		Marché public 1 an *4	04/10/2026	271,16
EXCOFFIER	Transport et traitement des déchets de déchèteries	Totalité des flux	Marché public 1 an *4	04/10/2026	548,35
EXCOFFIER	Collecte carton hors déchèterie		Devis		63,67
Chablais Service Prestation	Lavage de contenants de collecte	Bacs roulants	Marché public 1 an *4		4,4
		Conteneurs semi-enterrés ou aériens	Marché public 1 an *4	04/10/2026	31,90
Elis	EPI		Contrat	23/03/2025	26,59

Évènements importants de 2023 :

- Extensions des consignes de tri ;
- Simplification du tri avec le remplacement de l'ensemble de conteneurs bleus par des conteneurs jaunes.

Principaux investissements réalisés en 2023 :

- Achat d'une nouvelle tractopelle pour un montant de : 138 000 € HT avec reprise de l'ancienne tractopelle pour 18 500 €

8 BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

8.1 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Libellé fonction	Dépenses d'investissement En € TTC	Dépenses de fonctionnement En € TTC	TOTAL
Collecte Ordures Ménagères	274 226,08	1 204 110,00	1 478 336,08
Collecte Sélective	215 588,26	586 545,00	802 133,26
Déchèteries	198 158,76	841 039,00	1 039 197,76
Autres services	15 303,53	56 714,00	72 017,53
TOTAL	703 276,63	2 688 408,00	3 391 684,63

8.2 Coût aidé du service public et niveau de financement

Coût aidé du service public :

C'est le coût qui reste à la charge de la collectivité. Il représente l'**ensemble des charges** (structure, communication, prévention, collecte, traitement, amortissements, etc.) qui affecte le service, **déduction faite des produits** (ventes de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

Financement du service public :

Il regroupe les contributions des usagers et les impôts directement affectés au service public de gestion des déchets. Il a pour vocation d'être rapproché du coût aidé du service public, pour mettre en avant le taux de couverture du coût de la gestion des déchets par le financement des usagers.

COUT AIDE DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT :

	Euros TTC arrondis	Euros TTC / habitants
Coût aidé du service public	2 909 013	234
Niveau de financement dont :	3 085 562	248
. Contribution des usagers :		
TEOM	/	/
REOM	3 085 562	248
Redevance spéciale et facturation des usagers	/	/
. Contributions des collectivités	/	/
Écart entre coût et financement en Euros	176 549	14
Écart entre coût et financement en %		+6%

9 STRUCTURE DU COUT

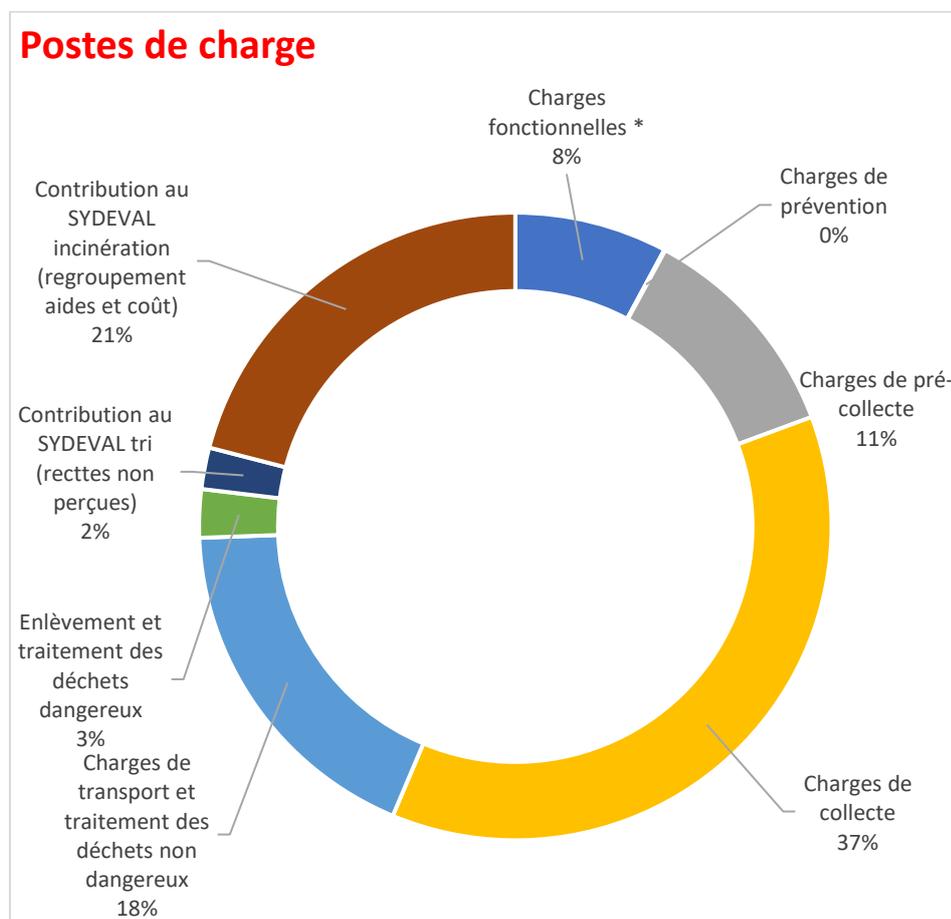
9.1 Nature des charges (ou coût complet par étape technique, tous flux confondus)

Les dépenses présentées dans la nature des charges s'entendent charges d'amortissements comprises (investissements annualisés au sens de la méthode ADEME d'expression des coûts).

POSTES DE CHARGES 3,19 M€

Postes de charges	En Euros HT
Charges fonctionnelles *	248 698,00
Charges de prévention	1 740,00
Charges de pré-collecte	364 694,00
Charges de collecte	1 177 677,00
Charges de transport et traitement Des déchets non dangereux	575 783,00
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	79 119,00
« Contribution » SYDEVAL tri (correspondant à une recette théorique non perçue)	68 011,00
Contribution au SYDEVAL incinération (regroupement aides et coût)	666 814,00
Total charges	3 182 536,00

* Charges de structure + charges de communication



Le poste de charge le plus important est celui lié aux charges de collecte.

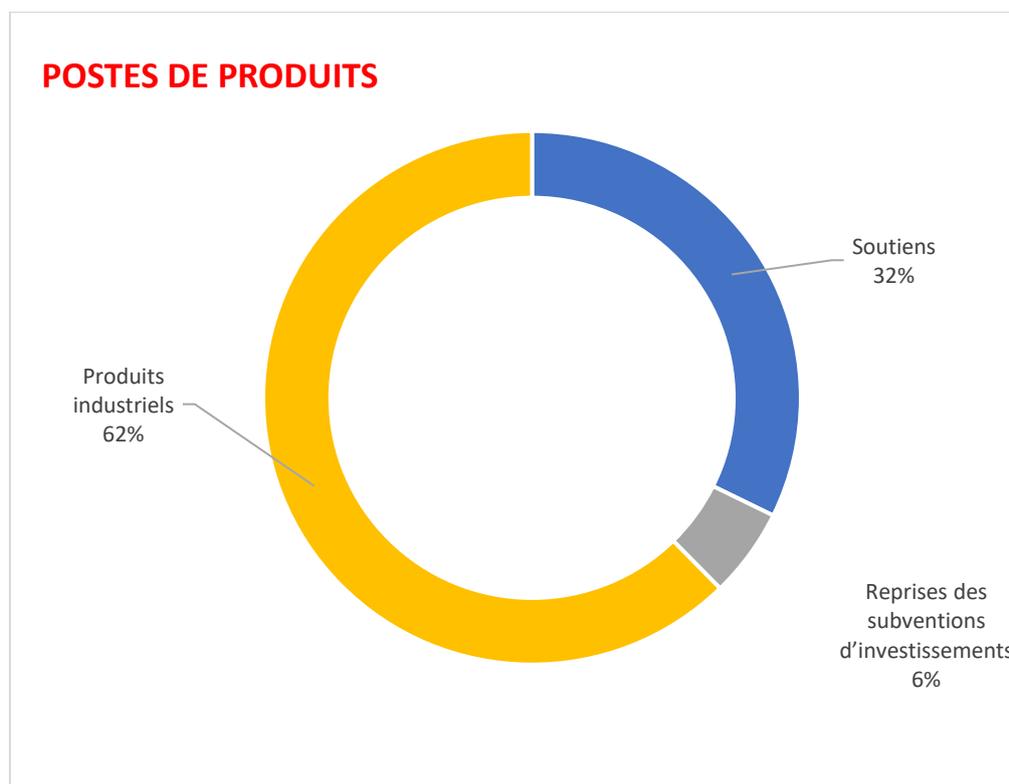
La contribution au SYDEVAL correspond à une différence entre le coût de l'incinération et les aides/produits perçus par le SYDEVAL

En ce qui concerne le tri sélectif les recettes non versées par le SYDEVAL ont été assimilées à une contribution. En l'occurrence 100 % des recettes 2023 (vente de matériaux et soutiens d'éco-organismes) ne seront pas reversées sur le budget déchet 2023 de la CCMG soit 68 011 euros environ.

9.2 Nature des produits

POSTES DE PRODUITS 0.38 M€

	En Euros HT
Produits industriels dont :	148 882
. Matériaux	122 554
. Autres produits	26 328
Soutiens	194 758
Aides, dont :	
. Reprises des subventions d'investissements	32 531
Total produits	376 171



Les produits principaux sont issus de la vente de matériaux en déchèterie.

La recette du SYDEVAL est une recette théorique calculée à partir des quantités de déchets recyclables collectés sur notre territoire.

Il faut noter que les sommes reversées par le SYDEVAL via reversement au prorata des tonnages des aides versées par l'éco-organisme CITEO (au titre de la reprise des déchets issus du tri sélectif) sont nulles pour le budget 2024 sur les résultats 2023.

Détail des soutiens versés par des éco-organisme pour la CCMG (source hors matrice) :

Organisme	Matériaux repris	Montant versé en 2023
Ecomobilier	Mobilier	10 641 €
OCAD3E	Équipements électriques et électroniques	18 558 €
ECODDS	Déchets Dangereux des ménages	0 €
SCRELEC	Piles	560 €
Fédération de chasse	Déchets de venaison	840 €

Une partie des soutiens proviennent des soutiens versés par CITEO au SYVEDAL. Ces soutiens ne sont pas perçus directement par la CCMG

Organisme	Matériaux repris	Montant versé en 2023
CITEO	Déchets recyclables	164 158 €

Montant détaillé des ventes de produits par flux de déchets pour la CCMG (source hors matrice) :

Entreprise	Matériaux repris	Montant versé en 2023
Excoffier	Ferraille	30 589 €
Excoffier	Carton déchèterie	15 089 €
Excoffier	Carton hors déchèterie	7 699€
Excoffier	Batteries	4 689 €

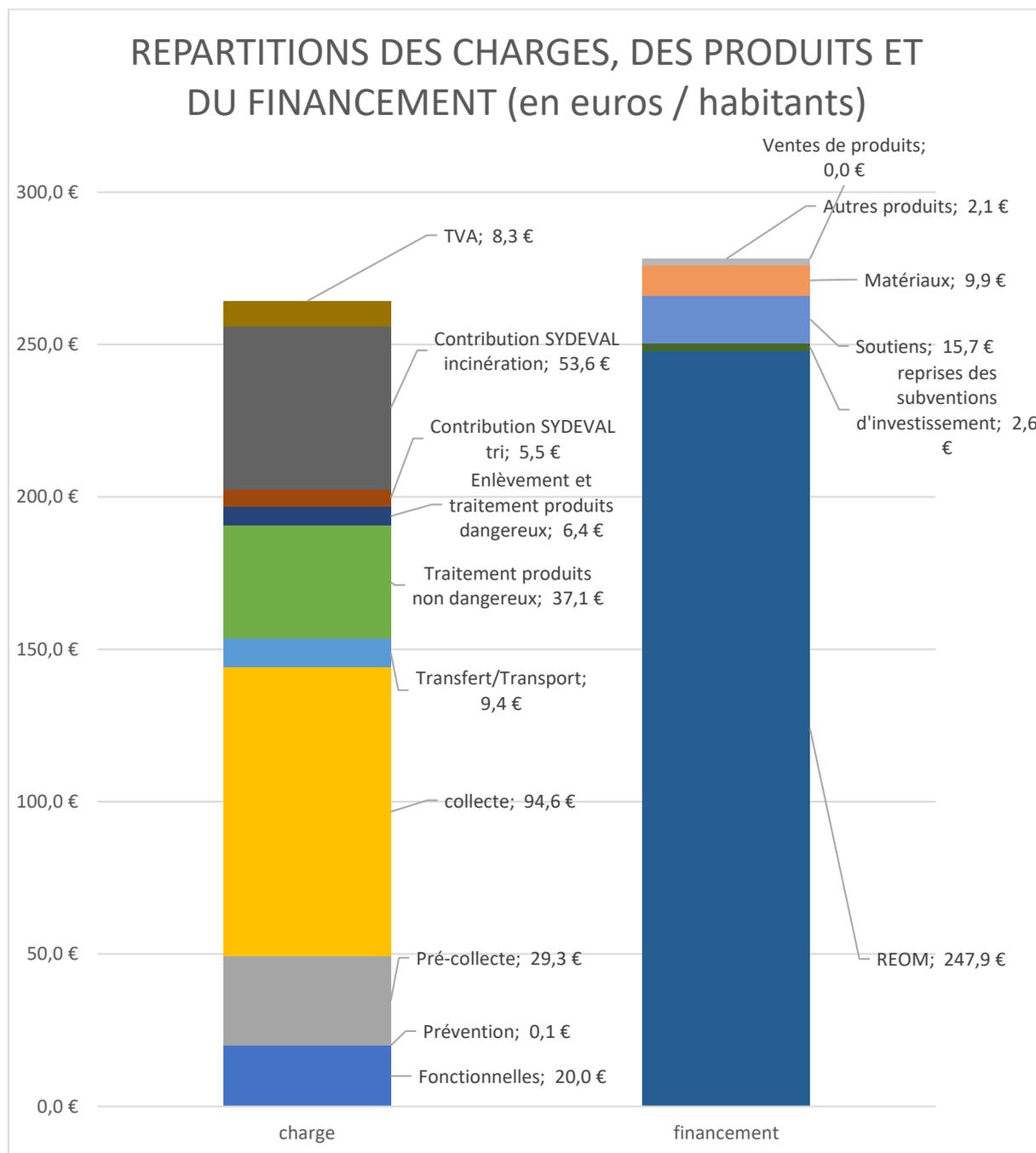
Une partie des produits issus de la vente de matériaux proviennent des déchets du tri sélectif géré par le SYVEDAL. Ces recettes ne sont pas perçues directement par la CCMG

Organisme	Matériaux repris	Montant versé en 2023
?	Déchets recyclables	64 488 €

Autres produits perçus par la CCMG :

Il s'agit principalement de la revente de la tractopelle et la vente de composteur.

9.3 Répartition des charges, des produits et du financement



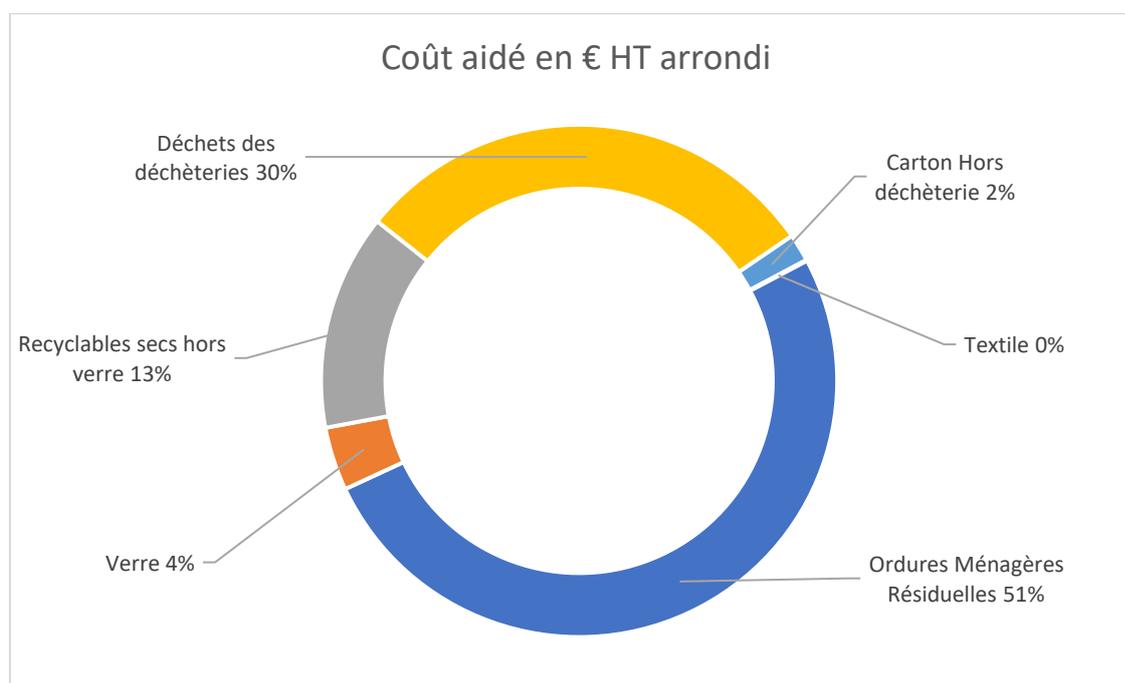
Les charges prépondérantes sont celles liées à la collecte / pré-collecte et celles liées au reversement auprès du SYDEVAL pour l'incinération des déchets.
 Le financement de la REOM (247,9 €/hab.) est inférieur à l'ensemble des charges cumulées (256 €/hab.) hors TVA.

10 COUT DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS

10.1 Part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé pour chaque flux de déchets)

PART RELATIVE DU COUT AIDE PAR FLUX DE DECHETS :

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Textile	Total
Coût aidé en € HT arrondi	1 426 660,00	112 434,00	382 931,00	833 946,00	48 887,00	1 507,00	2 806 365,00



En termes de coûts, ce sont les ordures ménagères, puis les déchets des déchèteries qui représentent 81 % du coût du service public.

A noter toutefois que le poids du coût des ordures ménagères est plus important (51% du coût aidé) pour un tonnage quasiment équivalent à celui de la déchèterie.

La matrice 2023 permet de distinguer le coût de la collecte en bac et celui de la collecte en grue :

- Collecte en bacs : 819 790,00 € HT ;
- Collecte en grue : 606 870,00 € HT.

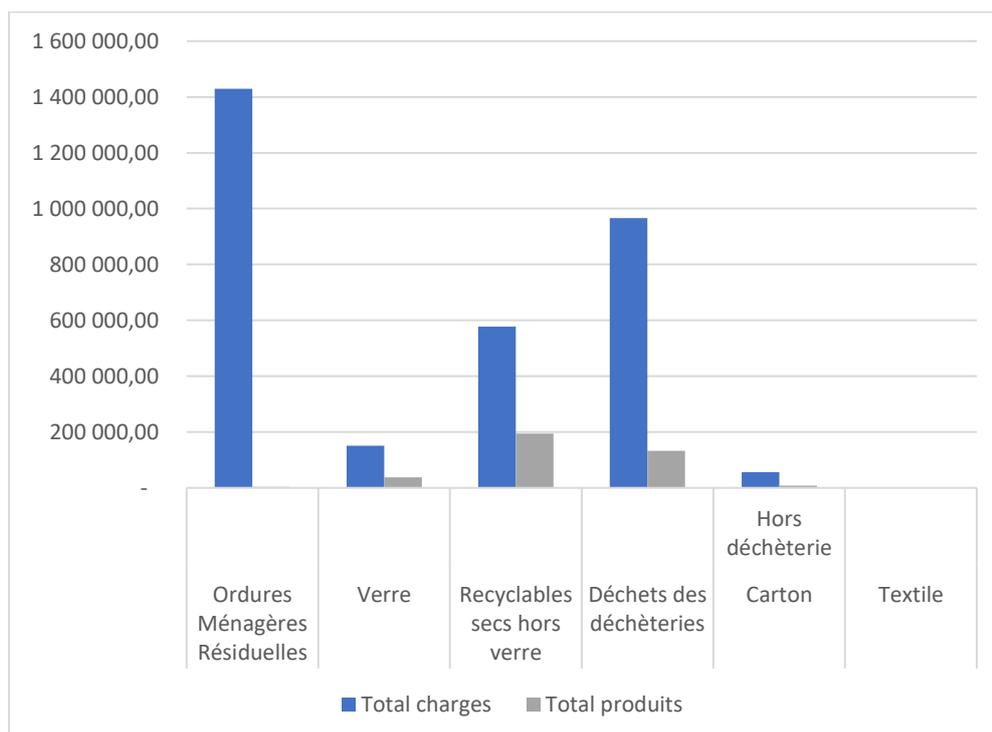
Rappel des coûts 2022 :

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Textile	Total
Coût aidé en € HT arrondi	1 410 452	110 999	328 768	731 310	58 389	1 270	2 641 190

10.2 Couverture des charges par les produits par flux

PART RELATIVE DES PRODUITS PAR FLUX

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Textile	Total
Total charges (en €HT)	1 429 761,00	150 689,00	577 630,00	966 324,00	56 617,00	1 515,00	3 182 536,00
Total produits (en €HT)	3 101,00	38 255,00	194 699,00	132 378,00	7 730,00	8,00	376 171,00



Les flux les plus marqués par les produits sont les déchets de déchèteries et les déchets recyclables hors verre. Pour le rachat de l'énergie produite par l'usine d'incinération des ordures ménagères : le produit de cette vente est agrégé aux coûts de traitement ainsi qu'aux charges fixes du SYDEVAL.

Taux de couverture des charges par les produits :

- Quasiment nul pour les ordures ménagères résiduelles
- 25 % pour le verre
- 34 % pour les recyclables secs hors verre
- 14 % pour les déchets des déchèteries
- 14 % pour le carton hors déchèterie
- 1 % pour le textile.

Rappel du tableau 2022 :

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Textile	Total
Total charges (en €HT)	1 420 206	147 443	489 655	884 646	76 336	1 290	3 019 576
Total produits (en €HT)	9 753	34 444	160 886	153 336	17 947	4	378 386

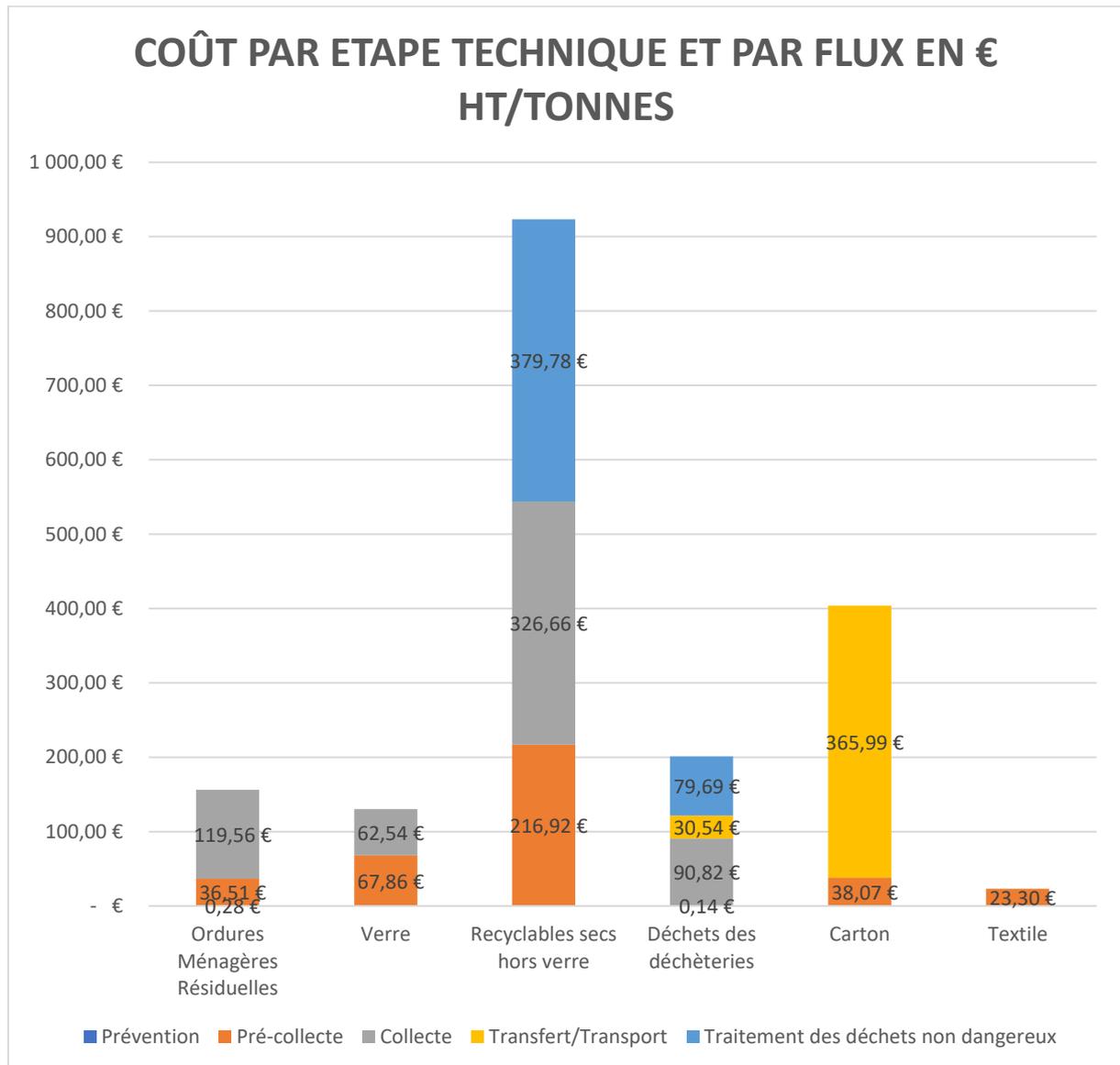
10.3 Coût des différents flux

COÛTS DES DIFFÉRENTS FLUX EN € POUR L'ANNEE 2023

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries	Carton Hors déchèterie	Textile	Total
Coût aidé en € HT / tonne	324,39	105,57	660,23	217,06	381,93	30,14	278,88
Coût aidé en € HT / hab.	114,61	9,03	30,76	66,99	3,93	0,12	225,45

Ramené à la tonne, la collecte des recyclables hors verre est la plus onéreuse. Celle du carton hors déchèterie est plus coûteuse que la collecte des OMR.

10.4 Répartition des charges par flux et par étape technique

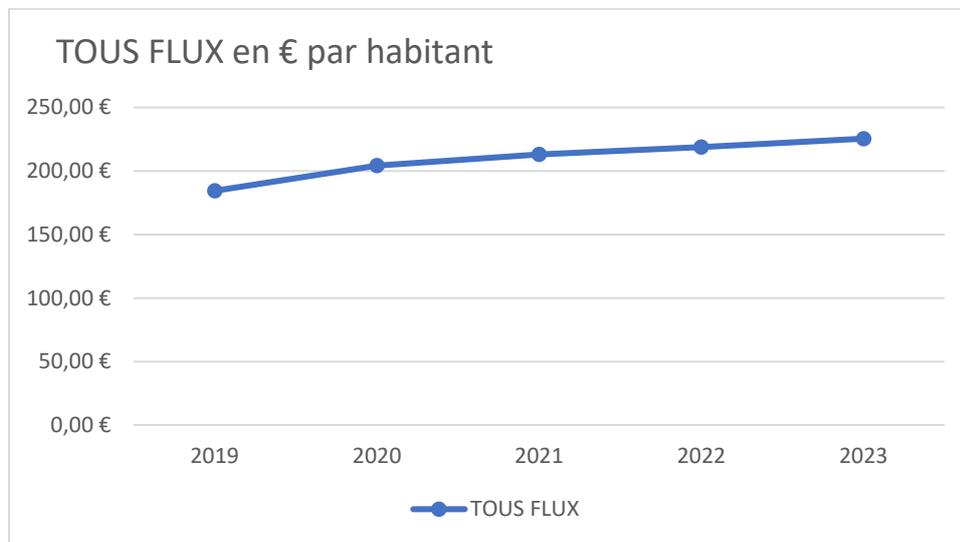


11 ÉVOLUTION DES COÛTS

11.1 Évolution des coûts tous flux confondus

ÉVOLUTION DU COUT EN EUROS HT / HABITANTS DE 2019 A 2023

	Euros HT/habitant
Coût aidé 2019	184,4 €
Coût aidé 2020	204,2 €
Coût aidé 2021	213,1 €
Coût aidé 2022	218,8 €
Coût aidé 2023	225,5 €

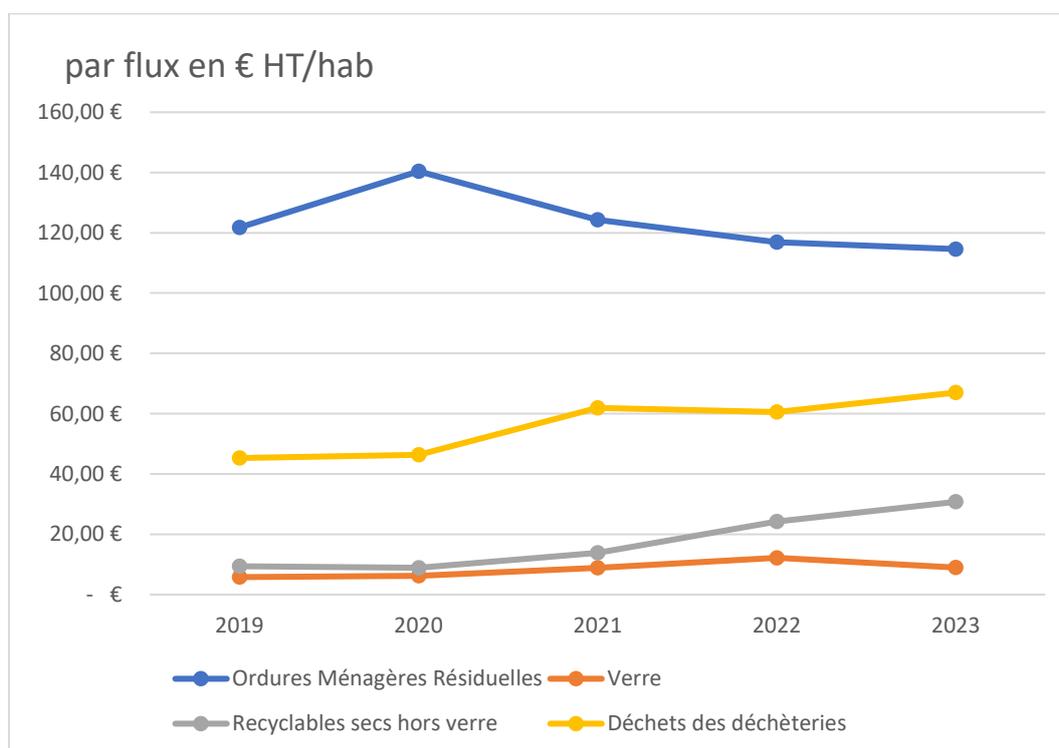


L'augmentation importante des coûts à compter de 2020 s'explique par le coût de la nouvelle déchèterie.

11.2 Évolution des coûts par flux

ÉVOLUTION DU COUT EN EUROS HT / HABITANTS DE 2019 A 2023

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries
Coût aidé 2019	121,80 €	5,80 €	9,40 €	45,30 €
Coût aidé 2020	140,40 €	6,20 €	8,90 €	46,40 €
Coût aidé 2021	124,30 €	8,90 €	13,80 €	61,90 €
Coût aidé 2022	116,90 €	12,20 €	24,20 €	60,60 €
Coût aidé 2023	114,61 €	9,03 €	30,76 €	66,99 €



Le coût aidé pour les OMR continue à baisser. Cette baisse est liée au passage en régie de la collecte en grue. La répartition des coûts aidés entre la collecte en bacs et la collecte en grue est la suivante :

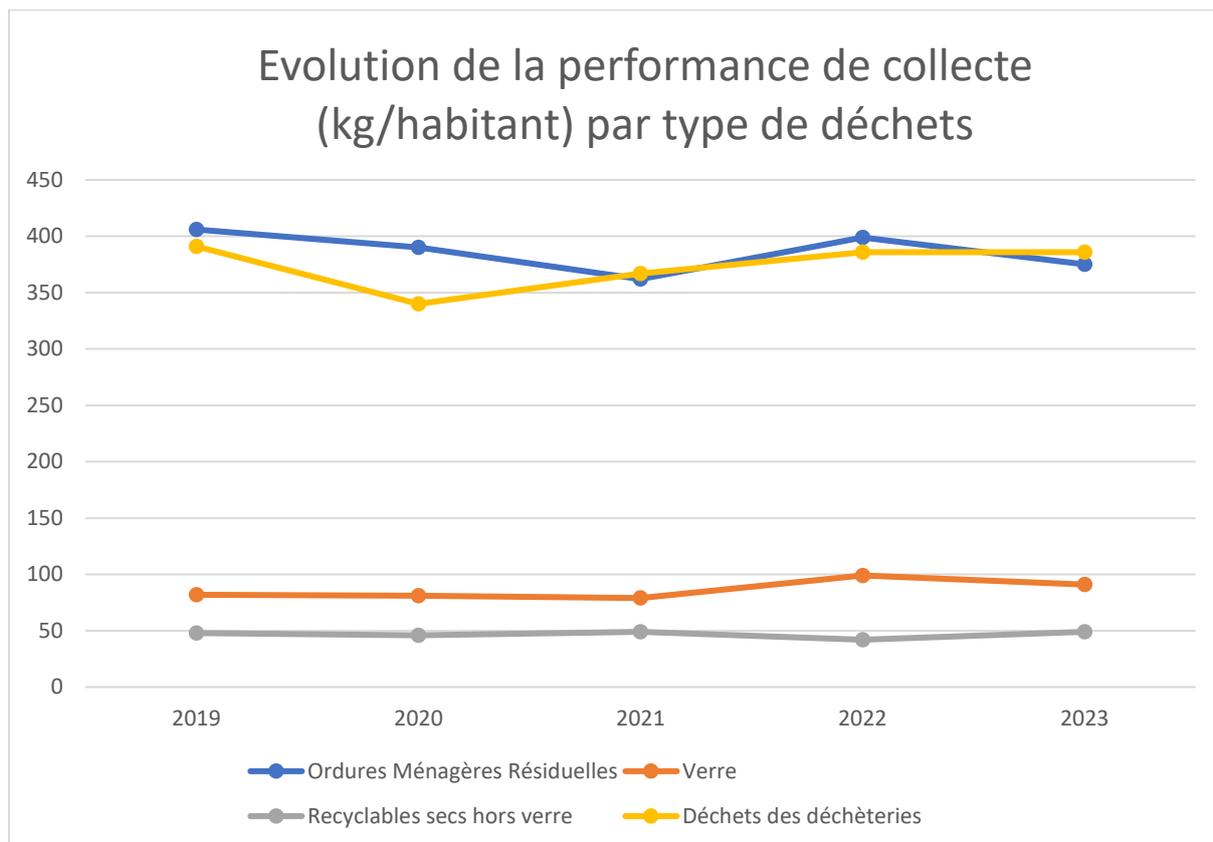
- Collecte en bacs : 119,75 € HT/habitant ;
- Collecte en grue : 108,33 € HT/habitant.

Le coût de la déchèterie est stable.

Le coût du tri sélectif est en forte hausse en raison des augmentations des tarifs liés au nouveau marché et l'absence de reversement du SYDEVAL.

ÉVOLUTION DES QUANTITES COLLECTEES EN KG / HABITANTS DE 2019 A 2023

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries
Quantité collectée 2019	406	82	48	391
Quantité collectée 2020	390	81	46	340
Quantité collectée 2021	362	79	49	367
Quantité collectée 2022	399	99	42	386
Quantité collectée 2023	375	91	49	386



Le coût par habitant **pour les ordures ménagères résiduelles** est en baisse depuis 2022. Cette tendance peut s'expliquer par la collecte en régie des semi-enterrés et diminution des quantités collectées.

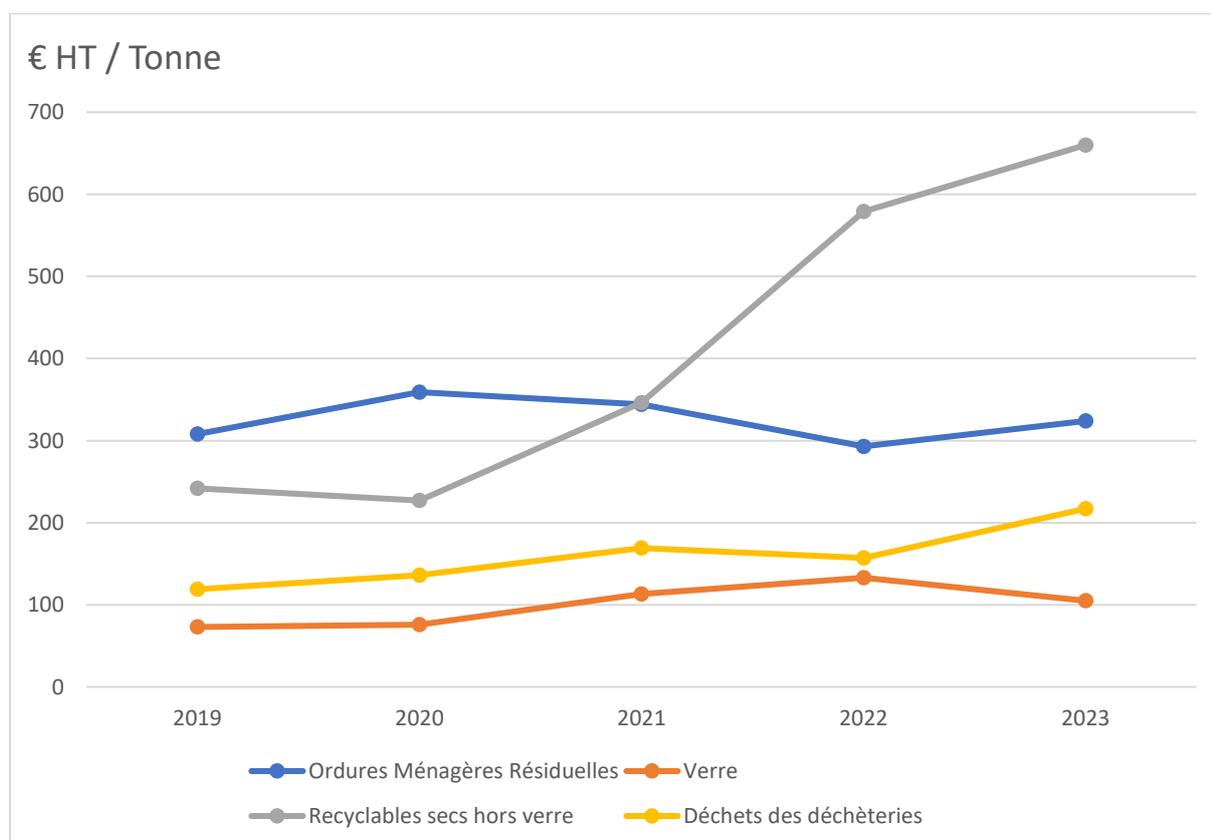
Le coût par habitant **pour les recyclables secs** augmente avec les coûts de collecte du prestataire CCMG pour la collecte liée au nouveau marché. Il faut aussi prendre en compte la disparition de la contribution du SYDEVAL.

Le coût par habitant **pour les déchets de déchèteries** est stable en 2023. Les travaux sont terminés et les effectifs sont stables.

11.3 Évolution des coûts par flux ramenés à la tonne

ÉVOLUTION DU COUT EN EUROS HT / TONNE DE 2019 A 2023

	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs hors verre	Déchets des déchèteries
Coût aidé 2019	308	73	242	119
Coût aidé 2020	359	76	227	136
Coût aidé 2021	344	113	346	169
Coût aidé 2022	293	133	579	157
Coût aidé 2023	324	105	660	217



Le coût à la tonne des **ordures ménagères résiduelles** augmente légèrement en 2023. Cette hausse est liée à une baisse des quantités collectées.

- Coût collecte en bacs : 334,88 € HT/tonne ;
- Coût collecte en grue : 311,22 € HT/tonne

Le coût à la tonne des **déchets de déchèteries** augmente fortement. Ce phénomène est lié aux tarifs du nouveau marché.

Le coût à la tonne des **déchets recyclables secs hors verre** augmente fortement, de façon moindre pour le verre. Ceci s'explique par l'augmentation des coûts de collecte de prestataire dans le cadre du nouveau marché. A cela s'ajoute l'arrêt du reversement du SYDEVAL.

SYNTHESE

Informations - clés	Indicateurs 2023	Évolution par rapport à 2022
Territoire desservi	8 communes 22 193 habitants (population DGF) Activités assurées en régie : collecte des ordures ménagères en bacs, gestion du haut de quai des déchèteries Activités déléguées à une société privée : collecte des recyclables secs et des ordures ménagères en grue, gestion du bas de quai des déchèteries	+138 habitants (population DGF) en 2023 par rapport en 2021
Répartition des compétences	Compétence collecte : CCMG Compétence traitement (ordures ménagères et tri sélectif) : SYDEVAL	/
Prévention des déchets	Mise à disposition de composteurs Distribution d'autocollants « Stop pub »	/
Tonnages collectés (tout type de déchets collectés)	9 960 tonnes soit - OMR = 4 398 tonnes - Déchèterie hors gravats = 3 729 tonnes - Verre = 1 065 tonnes - Tri hors verre = 580 tonnes - Cartons hors déchèterie : 128 tonnes - Textiles : 50 tonnes	-5,5% en 2023 par rapport à 2022
Structure des coûts	Coût du service public : 225,5 € HT/habitant Financement : 248 € HT/ habitant	Cout du service public : + 6,7 €/habitant Financement : constant. en 2023 par rapport à 2022
Coût aidé HT des différents flux de déchets	Ordures ménagères résiduelles : 1 507 074 € HT Déchets des déchèteries : 891 667 € HT Recyclables secs hors verre : 315 032 € HT Verre : 121 039 € HT Cartons hors déchèterie : 61 155 € HT Textile : 2 736 € HT	Ordures ménagères résiduelles : + 17 881 €HT Déchets des déchèteries : + 102 636 € HT Recyclables secs hors verre : + 54 162 €HT Verre : + 1 435 €HT Cartons hors déchèterie : - 9 502 €HT Textile : + 237 €HT
Évènements marquants	Extension et simplification des consignes de tri Achat d'une nouvelle tractopelle	100 % des OMR collecté en régie



Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

508 avenue des Thézières
74440 Taninges

04 50 47 62 00

accueil@montagnesdugiffre.fr



Restez en contact !



sur notre site internet :

www.montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :

www.facebook.com/montagnesdugiffre/